RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Ville de Saint-Nicolas d'Aliermont
SEINE-MARITIME

Concours d'illuminations de Noël : règlement 2026

1. LES CATEGORIES DU CONCOURS

Le concours est ouvert aux habitants de la commune, répartis en deux catégories :

- **Catégorie 1 :** maisons et jardins ;
- **Catégorie 2 :** terrasses et balcons visibles depuis la rue.

2. LES MODALITES D'INSCRIPTION

La participation au concours est **gratuite**.
Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **1er décembre 2026 inclus**. Pour participer, il suffit de compléter le bulletin d'inscription disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site internet de la Ville.

Le bulletin complété devra être :

- déposé à l'accueil de la mairie, pendant les horaires d'ouverture ;
- ou envoyé par courriel à l'adresse suivante : accueilpublic@mairie-sna.fr.

Aucune inscription ne sera enregistrée par téléphone.

3. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les décorations et illuminations devront être installées et visibles **au plus tard le 6 décembre** et rester en place pendant la période de passage du jury.
Le jury effectuera sa visite entre le **7 et le 11 décembre entre 18h30 et 20h30** , afin d'évaluer les décorations des participants. Les illuminations devront être allumées et visibles lors du passage du jury. Toute installation non visible à ce moment-là ne pourra pas être prise en compte.

Pour les balcons ou terrasses difficilement accessibles ou dont les décorations ne sont pas suffisamment visibles depuis la rue, les participants sont invités à transmettre une photographie de leur installation à l'adresse accueilpublic@mairie-sna.fr, en indiquant en objet « CONCOURS ILLUMINATIONS DE NOËL », ainsi que leurs coordonnées dans le corps du message.

4. LE JURY ET LES CRITERES D'EVALUATION

Le jury appréciera les réalisations selon plusieurs critères, notamment :

- l'originalité et la créativité des décorations ;
- l'harmonie et l'esthétique de l'ensemble ;
- la mise en valeur de l'habitation et de ses extérieurs ;
- l'esprit de Noël et la magie dégagée par les illuminations.

5. LES RECOMPENSES ET LA REMISE DES PRIX

Un prix sera offert au gagnant de chaque catégorie.
Les participants seront informés des résultats par téléphone, à la suite du passage du jury.
Une remise des prix sera organisée au cours de la semaine du **14 au 18 décembre**. Les modalités pratiques seront communiquées aux lauréats.

6. UNE DEMARCHE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

La Ville encourage les participants à privilégier des décorations respectueuses de l'environnement et des installations économes en énergie : éclairages LED, utilisation raisonnée des illuminations et matériaux réutilisables ou peu polluants.
La créativité et la magie de Noël peuvent aussi s'exprimer dans une démarche responsable !